

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT N° 2642**

LE 16 JUIN 2025 À 18 H

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA
RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le conseil a adopté par résolution, à sa séance ordinaire du 2 juin 2025, le projet de règlement portant le numéro 2642 soit :

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 2642 « RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 45.0.2 DU
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2223 AFIN DE FIXER LA GRANDEUR MINIMALE D'UN
TERRAIN À 70 M² / LOGEMENT POUR DES IMMEUBLES AYANT DE 50 À 60 LOGEMENTS
SITUÉS DANS LA ZONE H-01-40, AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE
HABITATION DE TYPE FAMILIAL COMPRENANT 59 LOGEMENTS AU 7100-7300, ROUTE
MARIE-VICTORIN »**

L'objectif de ce projet de règlement vise à modifier le Règlement de lotissement n° 2223 de la manière suivante :

Établir que la grandeur d'un terrain minimale dans la zone H-01-40 est fixée à 105 m² / logement.

La zone H-01-40 concernée par cette modification réglementaire est délimitée au nord par la rue Leclaire, au sud par le boulevard de Tracy, à l'est par la ligne arrière des terrains situés du côté est de la route Marie-Victorin, entre la rue Leclaire et le boulevard de Tracy, et à l'ouest par la route Marie-Victorin, entre la rue Leclaire et le boulevard de Tracy. Le tout tel que plus amplement montré au plan ci-joint :

